

Réf.	2020	2449
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
11/12/2020	18/12/2020	19	17	19

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à M. GOBLET

Mme JALABERT a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme DELANGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION « TYPE » DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX/ESPACES COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions dans lesquelles la commune de Fontenay-lès-Briis met à disposition des associations, des locaux/espaces dont elles auront l'utilisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 2 voix contre (ARTUS et JOAO), 0 abstention

APPROUVE les termes du projet de convention « type » de mise à disposition des locaux/espaces communaux à destination des associations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux/espaces communaux et les associations concernées par ce dispositif ainsi que tout document afférent à cette convention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201215-2449-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201215-2449-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020